

# Conditions générales de location Gîtes de la Chemina

(Délibération 2021-2112-018 du 21/12/2021)

## RÉSERVATION

### Conditions de réservation

Ce contrat de réservation est réservé à l'usage exclusif de la réservation d'un séjour en gîte rural.

La réservation devient effective après réception du contrat de location signé et accompagné impérativement de l'acompte prévu sur le prix du séjour, avant la date indiquée. Une copie du contrat est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

### Conditions de paiement

- **Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour**, un acompte de 25% du prix du montant total de la location doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.
- **Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour**, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation (25% d'acompte + solde du séjour).

**Modes de paiement** : paiement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor public.

## VOTRE SÉJOUR

Le client devra assurer le caractère paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux

### Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

### Arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le locataire.

Un inventaire est établi en commun et signé par le client à son arrivée et départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litiges. Le locataire signale dans les 24 heures de son arrivée tout objet manquant ou détérioré.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant son séjour et avant son départ.

### Dépôt de garantie (ou caution de séjour)

Un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat vous sera demandé. Cette caution peut être utilisée si des dégradations ont été constatées.

Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de la remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

### Capacité d'accueil

Chaque contrat est établi pour la capacité maximum de personnes indiquée. Si le nombre de locataires dépasse la capacité, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

### Domages

Les équipements et installations du site doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. L'ensemble du matériel fourni devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Le client locataire en titre est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportés tant au logement lui-même et ce qu'il contient qu'à toutes les installations du site, commis par lui-même ou les personnes qui séjournent avec lui, ou lui rendent visite.

## ANNULATION

### Annulation par le locataire

Toute annulation doit être notifiée par écrit au propriétaire avec accusé de réception.

**Annulation avant arrivée dans les lieux** : En cas d'annulation ou de modification moins de 30 jours avant la date d'arrivée, 100% du montant de la réservation est exigé ou conservé.

Dans le cas où un locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Le prix du séjour reste acquis au propriétaire.

**Si le séjour est écourté** : Le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

### Annulation par le propriétaire

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

## ASSURANCE

Le locataire est responsable de tous dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat de son assurance personnelle, type villégiature.

## ANIMAUX

Les animaux ne sont pas acceptés dans les gîtes.

## PAIEMENT DES CHARGES

Avant la fin du séjour le locataire doit acquitter auprès du propriétaire des charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.